

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 027_2026

Séance du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le lundi vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mme Virginie VASSEUR, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Franky SALON ; Catherine GOEDGEBUER ; Sandrine BILLIAU ; Guillaume DOUBLET ; Kelly CORNARD ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Clément WALBROU ; Conseillers municipaux

Étaient absents excusés : /

Secrétaire de séance : Virginie VASSEUR

a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Fin de séance : 20h50

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT QUE :

Le solde total entre les dépenses et les recettes en fonctionnement réalisé en 2025 au budget principal de la commune d'Haverskerque a donné lieu à un excédent de **de 256 612.09 € sans les RAR**;

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées au budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 doivent être couvertes ;

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 reprend les résultats de l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de : (15 voix POUR)

- **REPRENDRE** à hauteur de -421 172.94 €, le résultat en dépenses d'investissement et l'inscrire au compte 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté sur l'exercice 2025 ;

- **REPRENDRE** à hauteur de 566 758.27 €, le résultat de report d'excédent de fonctionnement et l'inscrire au compte 002 – Solde antérieur reporté en fonctionnement sur l'exercice 2025 ;

- **REPRENDRE** à hauteur de 491 392.27 €, le résultat en recettes d'investissement et l'inscrire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé sur l'exercice 2026 ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Détermination du Résultat au :

31/12/2025

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT |
|--|------------------|--|-----------------|
| Recettes | 1 378 961,01 | | 299 830,66 |
| - Dépenses | 1 122 348,92 | | 628 945,09 |
| Résultat de l'année | 256 612,09 | | -329 114,43 |
| Ligne 002 (excédent ou déficit reporté) du BP 2025 | 801 539,03 | Ligne 001 (excédent ou déficit reporté) du BP 2025 | -92 058,51 |
| Résultat Cumulé au : 31/12/2025 | (A) 1 058 151,12 | | (B) -421 172,94 |

Calcul du besoin de financement sur le budget :

2026

Besoin de Financement = Déficit d'Investissement + solde des Restes à Réaliser au 31/12/2025

| Restes à Réaliser (RAR) arrêtés au : | 31/12/2025 | |
|--------------------------------------|------------|------------|
| RECETTES | (C) | 17 602,17 |
| - DEPENSES | (D) | 87 822,08 |
| SOLDE : | (E) | -70 219,91 |

Besoin de financement (Si >0 Excédent, si <0 Besoin)

(B)+(E)

-491 392,85

Inscription au BUDGET :

2026

| | | | |
|--|---------|-------------|---|
| LIGNE 001 – SI | (B) | -421 172,94 | Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes |
| RAR Recettes d'investissement | (C) | | |
| RAR Dépenses d'investissement | (D) | 87 822,08 | |
| C/1068 - SI - Recettes (Couverture du Besoin de Financement) | (F) | 491 392,85 | Dans la limite du Résultat Cumulé de la SF de N-1 (A) |
| LIGNE 002 – SF | (A)-(F) | 566 758,27 | Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes |

Josephine DURUT



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902933-20260427-027_2026-DE